

## PROMOTIONS 2015-2016

### Le SNUDI FO vous accompagne

L'examen des promotions 2015-2016 va être abordé lors du 1<sup>er</sup> groupe de travail avec l'Administration ce jeudi 12 novembre.

**Les résultats seront définitifs après la CAPD programmée le 10 décembre à 14h00.**

Comme chaque année, le SNUDI FO 13 vous propose de suivre votre dossier en nous renvoyant la **fiche de suivi** en pièce jointe ou sur notre site :

→ [format DOC](#)

-

→ [format PDF](#)

**NOUVEAUTE 2015** : Vous pouvez aussi remplir le formulaire directement en ligne en cliquant sur le lien suivant → [>formulaire en ligne<](#)

Celle-ci nous permettra de vérifier votre barème et de vous avertir dès que nous connaîtrons les résultats.

### Les promos... Comment ça marche ?

→ **La CAPD est consultée** et étudie les promotions des collègues PE et instituteurs une fois par an. Les groupes de travail et CAPD tenus en novembre-décembre 2015, vont examiner les promotions des instituteurs pour l'année civile 2016 et les promotions des PE pour l'année scolaire 2015-2016.

→ **Pour obtenir une promotion, il faut être "promouvable"**, c'est-à-dire avoir acquis (dans l'année concernée) une **ancienneté minimum dans l'échelon** déjà détenu. Cette ancienneté minimum nécessaire est différente pour la promotion à **l'ancienneté, au choix ou au grand choix**, comme le montre *le tableau d'avancement ci-dessous*.

#### Tableau d'avancement

accès du	grand choix		choix		ancienneté	
	P.E.	Instit	P.E.	Instit	P.E.	Instit
3 à 4					1 an	1 an
4 à 5	2 ans	1a 3m			2a 6m	1a 6m
5 à 6	2a 6m	1a 3m	3 ans		3a 6m	1a 6m
6 à 7	2a 6m	1a 3m	3 ans	1a 6m	3a 6m	2a 6m
7 à 8	2a 6m	2a 6m	3 ans	3a 6m	3a 6m	4a 6m
8 à 9	2a 6m	2a 6m	4 ans	3a 6m	4a 6m	4a 6m
9 à 10	3 ans	2a 6m	4 ans	4 ans	5 ans	4a 6m
10 à 11	3 ans	3 ans	4a 6m	4 ans	5a 6m	4a 6m

## → Le barème :

Pour les Bouches du Rhône, le barème se compose de : **AGS + note.**

A partir de ces classements au barème, seront promus :

↪ **les premiers 30%** de la liste des promouvables au grand choix

↪ **les premiers 5/7èmes** de la liste des promouvables au choix.

↪ **et tous les promouvables** à l'ancienneté seront promus.

Pour plus de renseignements, consultez notre [> dossier spécial <](#) ou RDV sur notre [page spéciale « promotions 2015-2016 »](#) sur notre site.

## Les revendications du SNUDI-FO

Le SNUDI FO revendique toujours

↪ un avancement au rythme le plus rapide pour tous

↪ et la création, en remplacement de la hors-classe, d'un 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> échelon, accessible à tous avec l'indice terminal 783 de la hors - classe.

---

***Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :***

**Syndiquez-vous au SNUDI-FO**

**Le syndicat indépendant de tout gouvernement !**

**Carte 2016 déjà disponible [>ICI<](#)**

**Il n'y a que des avantages à vous syndiquer tout de suite au SNUDI FO :**

**1<sup>er</sup> avantage :** vous adhérez dès maintenant et vous êtes considéré(e) comme adhérent(e) jusqu'en décembre 2016

**2<sup>ème</sup> avantage :** vous pouvez payer en 10 fois (1<sup>er</sup> chèque encaissé en janvier 2016)

**3<sup>ème</sup> avantage :** en janvier 2017, vous recevrez un reçu fiscal pour déduire 66% de la somme engagée de vos impôts 2016 ou en crédit d'impôt

**4<sup>ème</sup> avantage :** pas de mauvaise surprise : vous n'êtes pas lié(e) par un abonnement annuel reconductible. C'est vous qui décidez si vous renouvez votre cotisation chaque année !

**5<sup>ème</sup> avantage :** **une assurance juridique « vie professionnelle » MACIF est désormais incluse dans votre adhésion**

Les adhérents des syndicats de l'enseignement FO sont protégés juridiquement dans l'exercice de leur fonction (face à leur employeur ou face à un tiers, parents par exemple) par un contrat passé entre la FNEC FP FO et la MACIF.

En l'absence de solutions amiables, une suite judiciaire ou administrative peut être donnée.

Dans ce cas, la MACIF prend en charge les frais de justice et honoraires engendrés par la saisine d'un l'avocat (sous certaines conditions). **Cela évite donc de prendre une assurance auprès d'une autre société (l'Autonome de Solidarité-MAIF par exemple).** Cette assurance professionnelle n'engendre **aucun surcoût de cotisation.**